

# Compte rendu

Groupe de Travail  
« Découverte du projet »  
Mercredi 18 novembre 2020

**Projet de parc éolien  
de la Monchot (08)**

**SIEMENS Gamesa**



## I. INTRODUCTION

---

SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « de la Monchot » sur les territoires de MONTIGNY-SUR-VENCE, RAILLICOURT et TOULIGNY dans le département des Ardennes.

SIEMENS-GAMESA est attentif à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Sur le projet du parc éolien « de la Monchot », SIEMENS-GAMESA a mandaté RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

### 1. La concertation sur le projet de la Monchot

---

SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une phase d'écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire :
  - ✧ Le jeudi 9 juillet 2020 ;
  - ✧ Le mardi 15, le mercredi 16 septembre et le jeudi 17 septembre 2020
  - ✧ Le 01 octobre 2020 ;
  - ✧ Le 12 novembre 2020.

Elle a réalisé 31 entretiens et échanges avec une dizaine de personnes.

- Associée à une phase de concertation. Dans un premier temps, le choix est d'ouvrir cette concertation à tous les habitants des territoires d'accueil du projet. Toutefois, en raison de la pandémie et des restrictions successives, il est fait le choix de constituer un groupe de travail ;
- Suivie d'une phase de restitution à travers un atelier et un cahier de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

### 2. La constitution du groupe de travail

---

Les personnes invitées à participer à ce groupe de travail sont choisies par RESONANCES CFP.

A noter que plusieurs personnes ont refusé de participer au groupe de travail pour les raisons suivantes :

- Atelier réalisé pendant les heures de travail (plusieurs éleveurs notamment et un riverain) ;
- Ne souhaitant pas s'impliquer (1 personne) ;
- Peur de ne pas se connecter sur internet (1 personne).

Le groupe de travail est alors constitué des personnes suivantes :

- Eric DELCOURT – Maire à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Sébastien BONNIN – 1<sup>er</sup> adjoint à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Jacques VINCENT – Maire à la commune de RAILLICOURT ;
- Caroline DEFONTAINE – 2<sup>eme</sup> adjointe à la commune de TOULIGNY ;
- Monique BERMON-PEROTIN – Conseillère municipale à la commune de TOULIGNY ;
- Jean-Marie OUDART – Maire de la commune de POIX-TERRON et Vice-Président à la transition énergétique et écologique à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ;
- Rebecca BOURRUT – Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ;
- Christophe FRANCOIS – Docteur et Conseiller municipal à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Raphael MINEUR – Président de l'association foncière et habitant de RAILLICOURT ;
- Cedric MOUGIN – Président de l'association de chasse et habitant de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Christophe FORGEUX – Eleveur et habitant de TOULIGNY ;
- Virginie MISER – Présidente de l'association Sauvegarde de la Vallée Patrimoniale de la Vence ;
- Corinne AYER – Habitante de RAILLICOURT ;
- Virginie LAMBIN – Riveraine du projet & habitante à MONTIGNY-SUR-VENCE.

## II. L'ATELIER « DECOUVERTE DU PROJET »

---

### 1. Introduction

---

Le premier atelier « *Découverte du projet* » réalisé par le groupe de travail s'est déroulé le mercredi 18 novembre 2020 à 19h00 par visio-conférence.

Les membres du groupe de travail ont été avertis par voie téléphonique une semaine avant la date de l'atelier puis par un mail adressé un peu moins d'une semaine avant son déroulement.

Etaient excusés :

- Christophe FRANCOIS,
- Christophe FORGEUX.

Le porteur de projet, SIEMENS-GAMESA, participe également à cet atelier. Il est représenté par Jérémy GAUTHIER - Responsable du projet éolien de la Monchot.

La réunion a duré 2h30 environ et a été animée par Alex LEGRAND et Delphine CLAUX de RESONANCES CFP.

### 2. Le déroulement de l'atelier

---

L'atelier se déroule en cinq temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l'atelier ;
- ③ Echanges entre les participants, le porteur de projets et les animateurs ;
- ④ Apports du groupe de travail au projet ;
- ⑤ Clôture de l'atelier.

#### **1. Accueil des participants**

L'atelier se déroulant par visio-conférence (via Zoom), l'ouverture de la salle d'attente se fait 30 minutes avant le début de l'atelier. Le numéro de portable des deux animateurs est donné dans le mail d'invitation afin de faciliter la connexion à cet atelier.

Dans les faits, cet atelier débutera à 19h15 : le temps pour les participants de se connecter. Des échanges téléphoniques en amont de l'ouverture de l'atelier ont lieu afin de faciliter l'accès à ce dernier.

A noter qu'une personne quittera le groupe de travail pendant l'atelier pour des raisons de mauvaise connexion internet.

#### **2. Présentation de l'atelier**

Après quelques mots de remerciement pour leur présence par l'animatrice, chacun des membres du groupe de travail se présente en indiquant où il habite et à quel titre il fait partie de ce groupe.

La parole est ensuite donnée au porteur de projets. Jérémy GAUTHIER se présente avant de présenter SIEMENS-GAMESA.

SIEMENS-GAMESA est un acteur mondial dans le domaine de l'éolien, présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis avec la fourniture des machines, en tant que fabricant d'éoliennes. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Puis c'est autour de RESONANCES CFP de se présenter et d'expliquer son rôle dans le projet.

RESONANCES CFP permet de faire se rencontrer les spécialistes du territoire – c'est-à-dire les habitants de ce territoire – avec les spécialistes d'un parc éolien – SIEMENS-GAMESA – en facilitant les échanges entre eux. Ce dialogue permet, si le projet se fait, d'avoir un projet adapté à ce territoire.

Jeremy GAUTHIER présente ensuite le projet en s'appuyant sur une présentation Powerpoint (disponible en annexe II du compte-rendu) qui s'articule en plusieurs points :

- Pourquoi un projet éolien sur ce territoire ?
  - Un site présentant de bonnes conditions de vent ;
  - Un Schéma Régional Eolien favorable ;
  - Une zone libérée de contraintes aéronautiques militaire ;
  - Une zone d'implantation à plus de 800 m des habitations ;
  - Les servitudes identifiées sur la zone limitées.
  
- Quel est le calendrier du projet ?
  - Point général sur le planning du projet de la Monchot avec une projection des mois à venir.
  - Explication sur le déroulement d'un projet éolien en général avec un focus sur la participation du public dans le projet (concertation en phase amont du projet) ;
  
- Est-ce que l'éolien pose question ?
  - Au niveau local : santé, niveau sonore, paysage, oiseaux, chauve-souris, démantèlement ...
  - Au niveau des territoires : Attractivité du territoire, valeur immobilière, financement de projets, transition énergétique ...
  - Au niveau de la France : Produire de l'électricité, Diminuer le CO2 émis, limiter le réchauffement climatique ...

La fin de cette présentation permet d'ouvrir sur une phase de questions qui sont toutes notées sous world puis classées par grand thème. Elles sont ensuite partagées à tout le groupe (via le partage d'écran) afin d'y répondre. L'ensemble de ces questions – réponses sont présentées en annexe I du présent compte-rendu.

### **3. Les échanges**

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse. Les participants posent leurs questions à la fin de la présentation – certains prenant la parole plusieurs fois de suite.

Beaucoup de questions sont liées à la concertation. Une majorité des membres du groupe de travail se rejoint sur le fait que la concertation autour de ce projet doit être faite avec l'ensemble des habitants. En même temps, la crise sanitaire ne permet pas de regroupement et le projet continue d'avancer : les bureaux d'études pouvant télétravailler.

Certains participants regrettent alors la mise en place de cet atelier et préféreraient qu'il se tienne à la fin de la pandémie, quand les conditions le permettent. Pour d'autres, il est important que les habitants aient un retour du travail réalisé par ce groupe soit en publiant une lettre d'information distribuée dans tous les foyers soit en échangeant verbalement, au gré des rencontres.

#### **4. Les apports du groupe de travail au projet**

Le porteur de projet SIEMENS-GAMESA a initié une concertation auprès des habitants des communes de MONTIGNY-SUR-VENCE, RAILLICOURT et TOULIGNY et des communes voisines afin d'écouter les craintes que chacun peut avoir par rapport au projet et de prendre en compte dans la mesure du possible leur connaissance fine du territoire dans le projet.

Ce premier atelier a permis d'aborder différents sujets liés à l'éolien. Le porteur de projet SIEMENS-GAMESA retient notamment les suivants :

- L'importance d'associer toute la population dans la communication autour du projet. Aussi, une nouvelle lettre d'information sera distribuée après la tenue de chaque atelier dans tous les foyers des trois communes d'accueil du projet. Cette lettre reprendra, en outre, les apports de cet atelier au projet ;
- La présentation du travail réalisé par ce groupe durant les différents ateliers sera restituée à toute la population, en présentiel, avant le dépôt du projet.

#### **5. Clôture de la réunion.**

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- *« C'était vraiment intéressant. J'ai appris beaucoup de choses. J'avais déjà eu des informations au conseil municipal mais c'est très bien. J'attends aussi un compte-rendu. Cela permettra de pouvoir également redonner les informations aux habitants du village. » ;*
- *« Je suis bien content d'avoir ce type de discussion et chaque fois que Jeremy GAUTHIER peut apporter sa touche, ses connaissances sur le projet et ses explications je pense que cela devient un peu plus clair pour plein de gens. Donc moi cela me convient très bien. » ;*
- *« Lors de la réunion que nous avons fait avec les trois conseils municipaux la plupart des questions qui ont été posées avaient déjà été posées et donc je connaissais la plupart des réponses. C'est normal que les gens qui n'étaient pas là se les posent, c'est normal. Je n'ai pas appris grand-chose car j'ai eu la chance de participer dès le départ. » ;*
- *« Je me pose la question de ce que je fais là ce soir car j'ai bien vu que c'était MONTIGNY, RAILLICOURT et TOULIGNY. Il y a un capteur de bruit sur POIX-*

*TERRON cela veut donc dire que nous serons impactés. Sinon, la présentation était bien, je l'ai trouvé intéressante et même si je connaissais déjà un peu le dispositif, c'était fait de manière très pédagogique et ça j'ai apprécié. » ;*

- *« Merci de nous avoir accordé ce temps, merci d'avoir répondu à nos questions, en espérant que nous n'en aurons pas d'autres (dit avec humour). Nous avons l'impression de porter la responsabilité de la voix des riverains et ce n'est pas anodin pour nous. » ;*
- *« Je connaissais déjà le projet. J'avais assisté à plusieurs réunions. Cela dit, cela a le mérite de clarifier certaines choses et je trouve ça intéressant. Je trouve que c'est toujours bon d'avoir un débat et que chacun puisse aller au fond de sa pensée et cela soulève d'autres questions. Pour moi, cela est toujours bien et lorsque l'on veut l'adhésion du plus grand nombre, c'est comme cela qu'il faut faire ».*
- *« Pour moi c'était une belle présentation. J'avais déjà assisté à la réunion de RAILLICOURT. J'étais au courant de beaucoup de choses aussi. »*
- *« C'est bien. C'est pédagogique, c'est clair, cela permet d'échanger, d'entendre les questions, de se remettre en question sur le projet. C'est bien, à refaire vraiment plus. Il faut mobiliser. C'est un projet qui tient la route, réfléchi, avec des études. C'est bien de la partager et d'en discuter avec tout le monde. »*
- *« J'étais au conseil municipal avant, j'ai assisté aux premières réunions, je vous ai rencontré plusieurs fois. C'est bien. »*

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le prochain comité de pilotage réalisera un point sur les résultats de la campagne de mesure acoustique et SIEMENS-GAMESA échangera avec les participants sur la localisation des points de vue pour la réalisation des photomontages ;
- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du groupe de travail,
- La prochaine réunion de ce groupe de travail aura lieu le **15 décembre 2020 à 19h00 par visio-conférence**. Un lien vous sera communiqué 5 jours avant ce deuxième atelier.

## ANNEXE I – Questions posées lors de l’atelier

Les questions posées lors de cet atelier sont présentées ci-après avec leurs réponses.

### PROJET

- « Pourquoi avoir nommé le parc éolien de la Monchot ? Cela peut porter à confusion. »

C’est le responsable de projets de SIEMENS-GAMESA qui a choisi de nommer ce projet : parc éolien de « La Monchot ». Ce choix s’est fait pour différentes raisons :

- Appelé ce projet par le nom des territoires d’accueil : MONTIGNY-SUR-VENCE, TOULIGNY, RAILLICOURT est trop long. Le nom du parc éolien doit être assez court car il s’intègre au nom qui sera donné à la société d’exploitation, créée pour ce projet ;
- Il est choisi dans les noms de lieux-dits présents dans la zone d’implantation du projet. Cela aurait pu être « La petite Couture », « Le Trou à vache », « La Garenne ». Le porteur de projet a fait le choix de « La Monchot ».

Le porteur de projet reconnaît que ce nom peut poser question. Il ouvre alors la réflexion aux conseils municipaux en leur proposant s’ils le souhaitent de réfléchir sur un nom qu’ils leur conviendraient mieux et de lui proposer.

Remarque : Le porteur de projet attire l’attention sur le fait que ce n’est pas parce que le projet se nomme « La Monchot » qu’il y aura forcément une éolienne au niveau de ce lieu-dit.

- « Y-a-t-il déjà des résultats par rapport au mât de mesure ? »

Les premiers résultats du mât de mesure arrivent après 6 mois d’enregistrement de mesure et les données sont exploitables au bout d’un an de mesure. Le mât de mesure ayant été installé sur le territoire le 7 août 2020, SIEMENS-GAMESA ne dispose pas aujourd’hui de données ; les premiers résultats arriveront à la mi-février 2021.

Le porteur de projet explique également qu’il est possible que le mât de mesure reste plus d’une année afin d’affiner les résultats des mesures.

Le mât de mesure de vent permet à SIEMENS-GAMESA de connaître les directions des vents dominants et les vitesses selon ces grandes directions de vent. Il a ainsi une connaissance fine du gisement éolien sur ce territoire. Grâce à ces données, il choisit également le type de machine la plus adaptée pour équiper le site notamment en termes de hauteur de la machine et de diamètre de rotor<sup>1</sup>.

Pour cela, le mât est doté de :

- 5 anémomètres qui mesurent la vitesse des vents aux altitudes de 50 m, 84 m, 100 m, 116 m et 120m ;

---

<sup>1</sup> Le rotor est la partie tournante de l’éolienne, composée des 3 pales.

- 2 girouettes qui permettent de donner la direction des vents aux altitudes suivantes : 100 m et 116 m ;
- D'un panneau photovoltaïque qui alimente un boîtier permettant d'envoyer régulièrement au bureau vent de SIEMENS-GAMESA les données de vent enregistrées.

A 8,5 m et à 61,5 m du sol, le mât est doté de deux enregistreurs de son pour les chauves-souris (bat-box). Les espèces contactées et leur hauteur de vol conditionnent la distance nécessaire de laisser libre entre le sol et le bout de la pale.

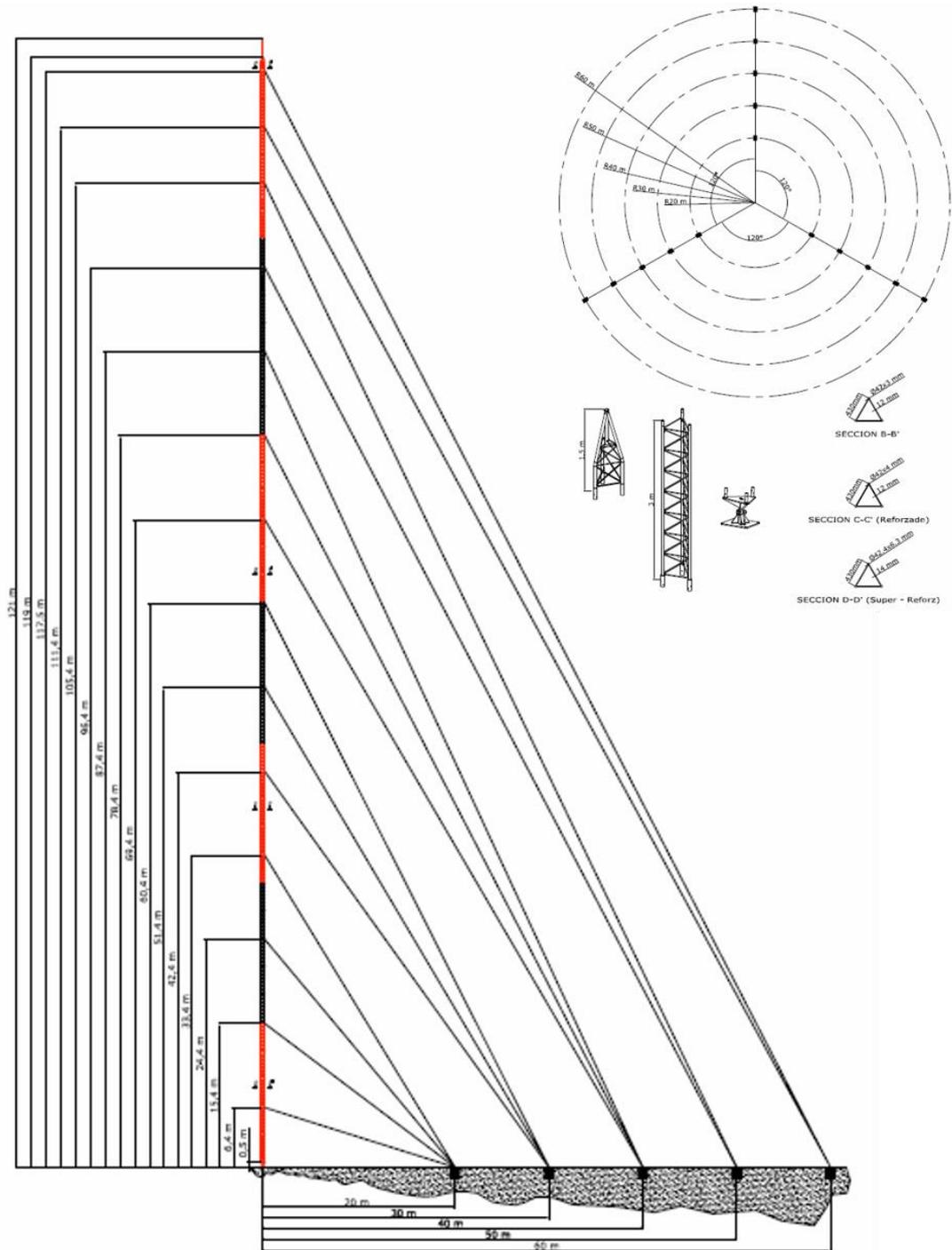


Figure 1 : Schéma du mât de mesure d'une hauteur de 120 m (source : Siemens Gamesa 2020)

A ces questions, viennent s'ajouter les suivantes durant l'échange :

- « Combien mesure ce mat de mesure ? »

Le mât de mesure installé mesure 120 m de haut.

- « Comment avez-vous fait le choix de l'emplacement pour installer ce mât ? Est-ce que cela peut laisser présager qu'il y ait une éolienne à cet endroit-là ? »

C'est l'équipe de SIEMENS-GAMESA, spécialisée dans les mesures de vent, qui donne trois positions géographiques possibles pour l'implantation du mât de mesure de vent. Cette position doit être représentative de l'ensemble de la zone.

Le porteur de projet choisit de rencontrer le propriétaire et l'exploitant agricole correspondant à la première position géographique. S'ils acceptent, le mât de mesure est localisé sur leur parcelle. S'ils refusent, le porteur de projet prend contact avec le propriétaire et l'exploitant agricole correspondant au deuxième emplacement possible du mât de mesure.

Il arrive parfois que le mât de mesure soit localisé en périphérie de la zone d'implantation du projet. Ce n'est pas toujours le milieu de la zone qui est choisi par défaut. L'implantation du mât doit être à un endroit représentatif de toute la zone en termes d'altitude et de vitesse de vent.

C'est pourquoi l'emplacement d'un mât de mesure ne laisse pas présager la présence d'une éolienne, au même endroit.

- « Où est situé le mât de mesure ? »

La localisation du mât de mesure est présentée sur la carte ci-dessous.

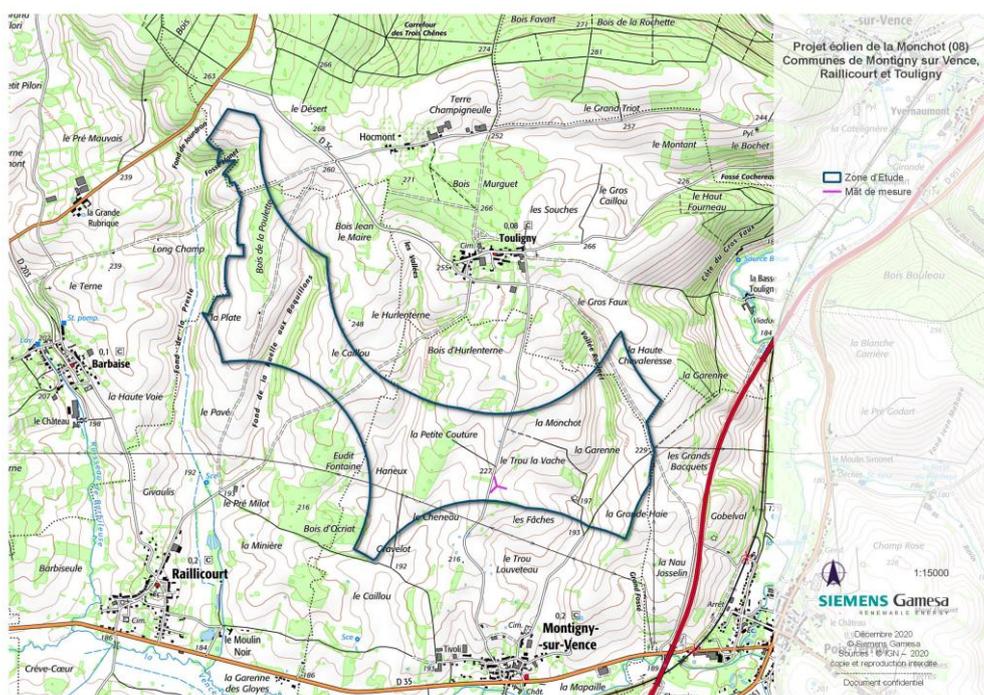


Figure 2 : Localisation du mât de mesure (source : Siemens Gamesa, 2020)

- « *Sur la base de quels éléments, l'équipe de SIEMENS-GAMESA détermine-t-elle le top 3 des meilleures positions géographiques du mât de mesure ?* »

Le bureau vent de SIEMENS-GAMESA s'appuie sur :

- Des bases de données comme celle de Météo France ou des Atlas de vent. Par exemple, la carte présentée dans le diaporama, issue du Schéma Régional Eolien (SRE) est une première source d'information à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne ;
- Des modèles numériques de terrain qui représentent la topographie (altimétrie) du territoire étudié.

Le bureau vent connaît ainsi le vent moyen sur la zone. Ensuite, il prend un point d'altitude moyen de la zone où il n'y a pas d'effet indésirable sur le vent : c'est-à-dire éloigné des bords d'une crête ou d'une vallée ...

- « *Comment est-il possible de déposer un dossier en n'ayant pas encore de résultat des vents ?* »

Il est possible de déposer un dossier de demande d'autorisation en ayant des informations partielles du mât de mesure car le gisement en vent est connu de manière générale. Le mât de mesure permet de connaître le gisement en vent de manière précise et de déterminer le choix des machines.

La connaissance précise de ce gisement en vent sert essentiellement au financement bancaire. Quand un parc éolien se construit, la société d'exploitation apporte 20% de fond propre et 80% de fond qui sont empruntés à des banques. Ces banques ne se contentent pas des atlas des vents mais souhaitent connaître la quantité de vent précise qu'il y a sur le territoire.

Certains porteurs de projets mettent en place le mât de mesure après avoir déposé le dossier de demande d'autorisation d'exploiter. SIEMENS-GAMESA ne fait pas ce choix. Il le met très en amont afin d'enregistrer l'activité des chauve-souris, indispensable au dépôt du dossier.

- « *Quand nous nous étions rencontrés, vous parliez de 4 à 6 éoliennes pour ce projet. Connaissez-vous aujourd'hui le nombre d'éoliennes qu'il y aura sur ce projet ?* »

Le nombre d'éoliennes sur la zone n'est pas encore connu de SIEMENS-GAMESA. Plus le porteur de projet avance dans les études, plus la zone est contrainte.

- « *Est-ce que la hauteur des éoliennes est aujourd'hui définie ?* »

Aujourd'hui, la hauteur des éoliennes n'est pas définie. En tant que constructeur de machine, SIEMENS-GAMESA présente toute une gamme de machine dont la plus petite se caractérise par une hauteur bout de pale de 135 m et la plus grande, 240 m.

Classiquement en France, les hauteurs des éoliennes sont de 150 m, 180 m ou 200 m. Sur ce projet, mettre des éoliennes de 200 m paraît difficile pour des raisons paysagères. L'étude du paysage permettra d'indiquer quel est la hauteur possible. De plus, un atelier de concertation aura lieu sur ce thème et permettra de définir ce qui est acceptable pour les membres du groupe de travail.

## ETUDES

### □ « Qui fait l'étude écologique et l'étude paysagère ? »

Le bureau d'études paysager est JACQUEL & CHATILLON, assez connu dans la région Grand Est et reconnu par les services de l'Etat dans la filière éolienne. Il est basé à CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Le bureau d'études écologique est VERDI dont l'agence est basée autour de NANCY.

Le bureau d'études acoustique est GHANTA.

### □ « Comment sont définis les points de mesure acoustique ? »

Le porteur de projet regarde tout autour de la zone de projet les habitations les plus proches. Dans chaque hameau, le porteur de projet trouve une maison qui dispose d'un jardin où il est possible de disposer un sonomètre – c'est un trépied sur lequel est disposé un microphone.

Cet enregistreur de son est installé pendant un mois afin d'avoir un enregistrement en continu du niveau sonore dans toutes les conditions possibles : de jour et de nuit, par vent faible ou fort, selon toutes les directions de vent.

Les données récoltées permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu. Ensuite, une simulation est réalisée par un ordinateur. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Elle permet de déterminer l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré.

Lorsque le parc éolien sera construit, une nouvelle campagne de mesure sera réalisée dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Sur le projet de la Monchot, le porteur de projet a disposé des sonomètres dans les hameaux ou bourgs suivants :

- MONTIGNY-SUR-VENCE, un point de mesure ;
- POIX-TERRON, un point de mesure ;
- LA BASSE TOULIGNY, un point de mesure ;
- HOCQUEMONT, un point de mesure
- TOULIGNY, un point de mesure ;
- LA GRANDE RUBRIQUE, un point de mesure ;
- BARBAISE, un point de mesure
- RAILLICOURT, deux points de mesure ;

Soit 9 points de mesure au total.

### □ « Est-ce que vous allez prendre en compte le nouveau schéma paysager lié à l'éolien ? »

SIEMENS-GAMESA indique qu'il prendra en compte le nouveau schéma paysager dès sa sortie. Il a déjà intégré celui existant dans l'étude d'expertise paysagère, en cours de rédaction.

## CONSULTATION / CONCERTATION

- « *Est-ce que cette phase de concertation ne pourrait-elle pas être reportée à la fin du confinement ?* »

Cette phase de concertation a commencé en Juillet avec la rencontre d'acteurs du territoire, habitants, présidents d'association. Ce premier atelier est la suite logique de tous les échanges qu'il y a eu sur le territoire.

Le porteur de projet regrette de ne pas pouvoir se voir « *en chair et en os dans la salle communale de RAILLICOURT* » et ne se satisfait pas de s'adresser uniquement à ce groupe. Toutefois, la crise sanitaire aujourd'hui vécue est exceptionnelle, le projet avance également et c'est le moyen qui est trouvé pour continuer les échanges avec le territoire.

- « *Est-ce que la population aura accès aux résultats des différentes études paysa- gère, écologique, acoustique, environnementale ?* »

La population aura accès à ces différentes études.

Lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, après sa recevabilité par les services de l'Etat, le porteur de projet le mettra à disposition du public. Il réfléchit aujourd'hui à la forme, peut-être à travers un forum de partage.

L'objectif de cette démarche de concertation est d'associer les habitants avant même que le projet soit ficelé et d'échanger par exemple sur le nombre de machine, leur hauteur. Ainsi, le projet naissant de cette démarche est différent d'un projet réalisé tout seul par le porteur de projet, sans échange avec le territoire.

SIEMENS-GAMESA explique qu'il souhaite déposer un projet qui :

- Corresponde au mieux au territoire ;
- Soit autorisé par le préfet.

- « *Quel est le poids de l'avis des conseils municipaux lors de l'enquête publique ? Combien de fois seront-ils sollicités ?* »

L'avis des conseils municipaux des territoires d'accueil au projet est important. Le préfet s'appuie sur ces avis pour donner un arrêté d'autorisation ou de refus. Dans le cas où les conseils municipaux de territoires d'accueil du projet délibèrent contre ce dernier, il lui est difficile de donner un arrêté d'autorisation.

Le préfet pour prendre sa décision s'appuie également sur les avis des conseils municipaux des autres communes comprises dans un rayon de 6 km autour du projet. Ces avis ainsi que ceux de tous les services de l'Etat (aviation civile et militaire, DREAL, Chambre agriculture...) sont consultés par le préfet pour donner un arrêté de refus ou d'autorisation.

Lors de la procédure d'instruction, les communes seront sollicitées une fois lors de l'enquête publique.

- « *Peut-on avoir accès au pré-dossier ? au document du pôle éolien ? au dossier de l'autorisation environnemental déposé en préfecture ?* »

Aujourd'hui, il n'existe pas de pré-dossier. Des premiers éléments ont été présentés au pôle éolien. Le porteur de projet accepte de les partager.

Le dossier d'autorisation environnementale sera consultable à l'enquête publique où un commissaire enquêteur sera présent pour accueillir les habitants, recueillir leur question et y apporter des réponses. Cinq permanences de 3 heures auront lieu dans l'une des mairies des territoires d'accueil.

Le porteur de projets s'engage également à que ce dernier soit consultable avant l'enquête publique, dès que la phase de recevabilité est donnée par les services de l'Etat.

- « *Combien habitants, riverains ont-ils été rencontrés ?* »

Dans la première phase de concertation, une trentaine de personnes ont été rencontrées : les riverains de la rue Epalis à TOULIGNY, des éleveurs, des présidents d'association, un docteur, un apiculteur ...

L'objectif est d'avoir une vision globale du territoire. Une statue ne révèle ses 3 dimensions que si elle a plusieurs éclairages. En échangeant avec un maximum de personnes du territoire, nous avons souhaité avoir tous ces éclairages.

A cette question vient s'ajouter une autre question :

- « *Combien d'habitants ont-ils été rencontrés sans casquette président d'association, éleveur ...* »

Lorsque que nous rencontrons les éleveurs, les présidents d'association, une réponse est également donnée en tant qu'habitant du territoire. Un participant souligne que si on enlève les chasseurs, les éleveurs/agriculteurs, cela grève une partie de la population.

- « *Comment les participants de cette réunion ont été choisis ?* »

Les participants de cette réunion sont choisis par RESONANCES : avec la difficulté que certaines personnes invitées ne souhaitent pas y participer pour des raisons d'emploi du temps, par timidité pour d'autres ... Nous avons essayé, autant que possible, d'avoir des personnes représentant le territoire.

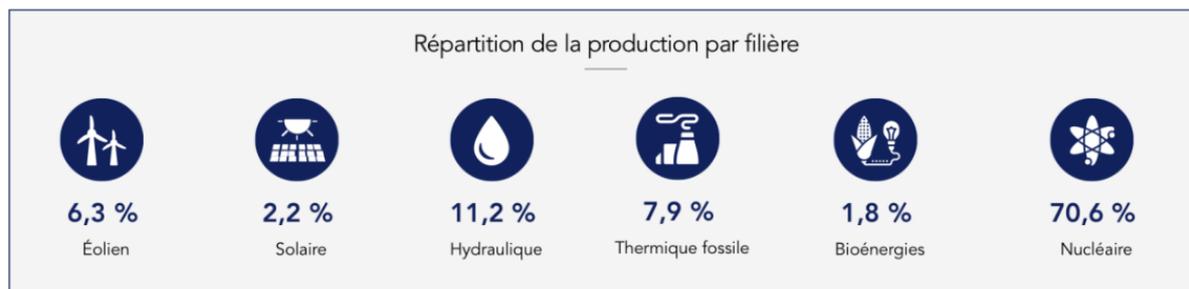
- Pourquoi les habitants de MONTIGNY-SUR-VENCE ne sont-ils pas consultés ?

Des échanges avec certains habitants de MONTIGNY-SUR-VENCE ont eu lieu, en même nombre environ que les territoires de TOULIGNY et RAILLICOURT.

## Electricité

- « Comment produisons-nous de l'électricité quand les éoliennes ne tournent pas ? »

La production d'électricité en France pour l'année 2019 est répartie de la manière suivante (source : RTE, 2020) :



*Figure 3 : Répartition de la production électrique en France (source : RTE, 2020)*

Aussi, quand les éoliennes ne tournent pas, il y a tous les autres moyens de production d'électricité qui reprennent le relai. Le responsable de cet équilibre entre la consommation et la production électrique, chaque seconde, en France est RTE – Réseau de Transport de l'Electricité.

Parfois, il est possible de lire que l'éolien contribue à l'ouverture de centrale à gaz ou à charbon. Il s'agit là d'une contre vérité. La France s'est d'ailleurs engagée à fermer d'ici 2022 ces 4 centrales à charbon dont la plus proche est Saint-Avold.

## ECONOMIE

- « A combien vont s'élever les compensations financières pour les propriétaires, les exploitants agricoles, les communes ? »

Pour les propriétaires, le porteur de projet donne 4 000 € / MW. Pour une éolienne de 3 MW la somme versée est de 12 000 € par éolienne par an et elle partagée entre le propriétaire et l'exploitant agricole.

SIEMENS-GAMESA propose pour ce projet un loyer solidaire. Tous les propriétaires qui ont accepté de mettre leur parcelle au sein du projet éolien n'auront pas la possibilité d'avoir une éolienne. Cela peut créer du ressenti négatif. Ainsi, le binôme propriétaire / exploitant agricole qui a accepté de faire partie du projet et qui à la fin du projet se retrouve sans éolienne, percevra la somme de 200 € par hectare par an à se partager.

Pour les communes, SIEMENS-GAMESA a proposé d'installer des postes de livraison sur des parcelles communales, d'utiliser les chemins communaux autant que possible et de donner 20 000 € par commune (MONTIGNY-SUR-VENCE, RAILLICOURT, TOULIGNY) par an, quelques soit le nombre d'éoliennes implanté.

De plus, les communes perçoivent des recettes fiscales, environ 30 000 € par éolienne par an. Comme toute industrie, la société d'exploitation du parc éolien est assujettie à des impôts que sont :

- L'IFER (*Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux*) ;
- La CFE (*Cotisation foncière des entreprises*) ;
- La CVAE (*Cotisation sur la valeur ajoutée*) ;
- La taxe foncière.

Pour l'IFER, des clés de répartition sont également définies entre l'intercommunalité et la commune. Aujourd'hui, dans le cas d'une fiscalité unique, la répartition est de 70 % pour l'intercommunalité et la commune ; le reste parvient au département et à la région.

Au moins 20% de cette taxe de 7.650 euros par MW installé, soit 1.530 € minimum, revient aux communes d'implantation des éoliennes - sans modifier le niveau global de l'imposition.

Sur ce dernier point, SIEMENS-GAMESA ne peut pas s'engager sur les sommes car elles sont dictées par l'Etat.

- « Qui finance les éoliennes ? »

Les éoliennes sont financées par :

- 20% de fond propre ;
- 80 % de dette de la banque.

Le cœur de métier du porteur de projet est de fabriquer des éoliennes et de les vendre. Aussi, quand le projet sera autorisé, SIEMENS-GAMESA le vendra à EDF EN, ENGIE, Electricité du Portugal (EDPR), ENEL, ... et dans cette vente, cela comprend :

- La société de projet qui concentre tous les droits et les devoirs du projet éolien ;
- Le service de maintenance pour faire travailler les salariés du futur centre de maintenance de RETHEL ;

- Les éoliennes que le porteur de projet fabrique dans ses usines.

Le porteur de projet est conscient que cela peut-être une source d'inquiétude pour les communes que le projet soit vendu sans qu'elles puissent dire quelque chose. Toutefois, le porteur de projet explique qu'aujourd'hui, même sur des projets vendus, des liens sont encore présent entre le porteur de projet et les élus puisque la maintenance est réalisée par SIEMENS GAMESA, il n'y a pas de changement d'interlocuteur.

Lors des échanges, une question est ajoutée :

- « *Dans le cas de la vente de la société de projet, est-ce que les baux signés avec cette société de projet seront transmis à cette nouvelle société ?* »

C'est en fait le cas. La société d'exploitation du projet concentre tous les droits et devoirs du parc éolien. C'est elle qui demande l'autorisation au Préfet. Ainsi, l'arrêté d'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien est donné à son nom. Les baux conclus avec les propriétaires et les exploitants sont signés avec le nom de cette société de projet. Tous les engagements pris dans le cadre de l'étude d'impact et avec les élus locaux, c'est la société qui les signera.

Ainsi, quand la société est vendue, la nouvelle société rachète le projet avec l'ensemble des engagements pris par la première société de projet.

- « *Est-ce que le capital de la société de projet pourra être ouvert pour une participation citoyenne ?* »

Le porteur de projet explique qu'un projet participatif qui est différent d'un projet citoyen.

Un projet participatif (appelé aussi *crowdfunding* ) est une ouverture du financement du projet aux citoyens. Les habitants du territoire investissent dans le projet pour un certain montant. Ils reçoivent alors des intérêts sur le montant versé. Cette opération est souvent limitée à 5 années.

Un projet citoyen est l'ouverture du capital aux habitants qui deviennent alors actionnaires du parc. Ce type d'opération n'est pas prévu par SIEMENS-GAMESA qui ne l'a jamais mis en place. Toutefois, si c'est un souhait important pour les territoires, le porteur de projet s'engage à étudier cette question.

## DIVERS

□ « *Comment réduire le dérèglement climatique ?* »

La première des actions est de limiter notre consommation en réalisant des petits gestes au quotidien comme prendre le vélo plutôt que la voiture pour de petit parcours, limiter notre consommation électrique .... Cela représente environ 30% du chemin à parcourir.

Il est possible d'agir sur le changement climatique en fermant les centrales à charbons en France, en réduisant le nombre de centrales à gaz présentes en France.

Le reste, il s'agit de choix énergétiques au niveau national, les transports ...